

de réciprocité du *Clean Air Act* américain au point de vue de la protection contre la pollution atmosphérique transfrontière.

27. Le 9 janvier 1986 - Les envoyés spéciaux publient leur rapport dans lequel ils concluent que les pluies acides constituent non seulement un problème environnemental sérieux pour les deux pays, mais aussi un problème transfrontalier. Ils émettent 12 recommandations en vue d'amener les deux pays à y trouver une solution à long terme.
28. Le 19 mars 1986 - Le premier ministre du Canada et le président des États-Unis approuvent le rapport des envoyés et conviennent de mettre en application les recommandations contenues dans le rapport.
29. Le 25 juin 1986 - Le Groupe consultatif bilatéral (GCB), créé pour surveiller la mise en application des recommandations des envoyés, tient sa première rencontre à Ottawa. Les membres conviennent de préparer un rapport pour mettre à jour les résultats scientifiques publiés en février 1983 (à la suite du Mémorandum déclaratif d'intention de 1980) et d'étudier les possibilités de réduction des émissions, compte tenu des lois en vigueur.
30. Le 18 septembre 1987 - Un juge de la Cour d'appel des États-Unis renverse la décision rendue en juillet 1985 par un juge d'une cour de district de ce pays en déclarant que l'EPA n'a pas suivi les procédures habituelles pour introduire les dispositions relatives au contrôle international de la pollution atmosphérique dans le *Clean Air Act* des États-Unis.
31. Le 6 janvier 1987 - Dans la présentation de leur budget de 1988, les États-Unis annoncent que plus de 6 milliards de dollars seront consacrés aux techniques d'utilisation de charbon propre, afin de répondre aux recommandations des envoyés.
32. Le 21 janvier 1987 - Répondant à l'invitation du premier ministre du Canada, le vice-président des États-Unis visite Ottawa pour y discuter du mécontentement du Canada face à la lenteur et à l'inefficacité des États-Unis à donner suite au rapport des envoyés. Le même jour, le *Congressional Research Service* conclut, dans un rapport, que les neuf projets subventionnés par l'administration dans le cadre du programme des techniques d'utilisation de charbon propre ne remplissent pas les conditions